

CONSEIL MUNICIPAL DE MENARS

PROCES-VERBAL - SEANCE DU 16 FEVRIER 2015

ETAIENT PRESENTS : Yves GEORGE, le Maire,
Mesdames DUNEAU Josette, LE FLOCH Claire, ROSSIGNOL Anne, Messieurs DOS SANTOS
Féliberto GLEDEL Georges, LASNIER Henri, OLESKOW Philippe , PESME Olivier, PREVOST Guy,
TALBOT Alain, TOUZELET Serge, TRIOREAU Philippe et VIRLET François .

ABSENTE ET EXCUSEE : Mme MARTIN Dominique.

POUVOIR : Mme MARTIN Dominique donne pouvoir à Mme DUNEAU Josette.

SECRETAIRE DE SEANCE : DUNEAU Josette

DATE DE LA CONVOCATION : 9 Février 2015

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès verbal du 19 janvier 2015.

Délibérations :

- Personnel : Révision du régime indemnitaire – taux de promotion et avancement de grade
- Lotissement de la Cour du Puits : Rétrocession de la voirie, des réseaux et équipements collectifs
- Convention d'occupation du domaine public

Autres points :

- Budget 2015 : 1^{er} examen
- ZAC des Coutures
- Commissions communales et communautaires
- Questions diverses

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19 heures.

POINT A RAJOUTER A L'ORDRE DU JOUR

- Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de l'opérateur Orange.

APPROBATION DU PRECEDENT PROCES VERBAL

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande si des observations sont à formuler sur le précédent procès verbal du 19 janvier 2015. Celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

PERSONNEL – REVISION REGIME INDEMNITAIRE

Le conseil municipal, unanime, décide de réactualiser, à compter du 1^{er} mars 2015, l'indemnité d'administration et de technicité (IAT) selon les dispositions en vigueur indexées sur la valeur du point ainsi que les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables. Il est rappelé que cette indemnité est versée mensuellement et au prorata temporis pour les agents à temps non complet.

PERSONNEL – TAUX DE PROMOTION

Il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux de promotion pouvant être appliqué à l'effectif des agents remplissant les conditions pour pouvoir bénéficier

d'un avancement de grade. Ce taux peut varier de 0 à 100%. Suite à l'avis favorable en date du 5 février 2015 du Comité Technique, le Conseil Municipal décide de fixer les taux à 100%.

LOTISSEMENT DE LA COUR DU PUIITS – RETROCESSION VOIRIE – RESEAUX – EQUIPEMENTS COLLECTIFS

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le principe et les conditions de la rétrocession dans le domaine public communal de la parcelle cadastrée ZC 545 constituée de la voirie, des espaces verts, des réseaux et équipements collectifs pour une superficie totale de 3721m². Cette rétrocession se fera à titre gratuit selon les termes de la convention. Monsieur le Maire et l'adjoint chargé de l'urbanisme sont mandatés à signer tous les documents relatifs à cette intégration.

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur le domaine public, des autorisations d'occupation temporaire et conformément aux articles L2122-1 à L2125-6 du CGCT, Monsieur le maire propose de signer une convention d'occupation du domaine public avec le syndic de copropriétés de l'immeuble 4, Place Prince de Chimay pour l'installation de conteneurs poubelles. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette convention, décide que cette autorisation soit délivrée gratuitement pour des raisons de sécurité et de salubrité (en référence à l'article L2125-1 du CGPPP). Monsieur le Maire et son premier adjoint ont tous pouvoirs pour accomplir les différentes formalités.

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – REDEVANCE OPERATEUR ORANGE

Vu les décrets en vigueur relatifs au régime des redevances pour occupation du domaine public par les installations d'infrastructure de télécommunication, Monsieur le Maire propose de réactualiser le montant de la redevance pour l'année 2014 soit 40.40€ du km pour 12.980 km d'artère en sous-sol, 53.87€ du km pour 3.646 km d'artère aérienne ce qui représente un montant total de 720.80€. Le conseil municipal, unanime, approuve la redevance 2014 demandée à l'opérateur Orange.

BUDGET 2015 - EXAMEN

Monsieur le Maire présente les principales orientations budgétaires permettant au conseil municipal d'être informé et ainsi d'éclairer leur choix en vue du vote du budget. Monsieur le maire commente les résultats de l'exercice précédent, la situation financière de la collectivité pour les marges de manœuvre dont elle dispose pour les projets d'investissement.

Z.A.C. DES COUTURES

Monsieur le Maire explique, qu'une des solutions envisagées pour faire évoluer le projet de la ZAC, serait de confier une partie de celle-ci à un macro-lotisseur. La commune serait responsable de la conception et de la finalisation de l'opération. Des études techniques devraient être réalisées pour un coût de l'ordre de 80 000€ répartis sur deux budgets 2015 et 2016. Cette solution est mise à l'étude.

INFORMATIONS – J. DUNEAU

La commission Population et animation s'est réunie le 29 janvier dernier pour élaborer le repas des Aînés qui aura lieu le samedi 21 mars à 12 heures à la salle des Charmilles.

INFORMATIONS H. LASNIER

Lotissement de la Cour du Puits : la signature chez le notaire pour la rétrocession de la voirie, des espaces verts, des équipements collectifs et des réseaux est prévue le vendredi 20 février. Ainsi la commune devenue propriétaire des biens et équipements pourra lancer l'éclairage public.

INFORMATIONS G. PREVOST

TRAVAUX A REALISER

Mobilier urbain : Remise en état des bancs et tables Place Prince de Chimay.

Activités périscolaires : Préparation du terrain situé près du cimetière pour l'activité « jardinage » qui sera animée par Hervé, l'agent communal, dans le cadre des activités périscolaires pour la période d'avril à juin.

INFORMATIONS S. TOUZELET

Caméra –vidéo protection : Une consultation est lancée pour des propositions de prix à inscrire au budget 2015.

COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES -

SCOT - Mr PREVOST G. Un séminaire destiné aux élus s'est déroulé le 5 février à l'école nationale supérieure de la nature et du paysage pour une présentation du Document d'Orientations et d'Objectifs du SCOT en cours de révision.

SOLIDARITE – Mr PESME O : Projet de création d'un service AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage) destiné aux communes pour les accompagner dans leurs différents projets.

FINANCES – Mr TRIOREAU Ph : Présentation de la situation financière d'Agglopolys, Débat d'Orientations Budgétaires et Dotations à la baisse.

DECISIONS DU MAIRE

Dans le cadre des délégations qu'il détient, Mr le Maire présente aux membres du Conseil la décision prise depuis la dernière réunion de Conseil. Il s'agit du renouvellement du contrat de maintenance pour le portail automatique de l'immeuble sis 48 avenue Guillaume Charron.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h30.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Et ont signé au registre les membres présents.

Vu pour être affiché conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du CGCT.

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
GEORGE Yves le Maire		PESME Olivier	
DOS SANTOS Félisberto		PREVOST Guy	
DUNEAU Josette		ROSSIGNOL Anne	
GLEDEL Georges		TALBOT Alain	
LASNIER Henri		TOUZELET Serge	
LE FLOCH Claire		TRIOREAU Philippe	
MARTIN Dominique	Absente excusée – pouvoir à Mme Duneau.	VIRLET François	
OLESKOW Philippe			